



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Nombre de procurations : 6

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau

M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_051 Budget principal - Admission en non-valeur – titres irrécouvrables

Monsieur le maire présente à l'assemblée une liste de titres que le comptable public n'a pu parvenir à recouvrer (annexe n°2) pour un montant de 10 145.54 €.

Il propose à l'assemblée de décider de procéder à l'admission en non-valeur de ces titres irrécouvrables sur l'exercice 2021. Cela se traduira par la passation d'une écriture en dépense de fonctionnement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De décider d'admettre en non-valeur la liste des titres irrécouvrables détaillés en annexe,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette présente délibération.

Vote :

Présents	21
Procurations	06
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

